

# Tarifs

des opérations bancaires les plus fréquentes pour  
personnes physiques à usage privé  
en vigueur au 1/1/2023

*Cette liste des tarifs a été mise à jour à la date susmentionnée. En ce qui concerne les tarifs modifiés après cette date ou qui ne seraient pas encore adaptés, vous pouvez toujours contacter votre agent. Celui-ci vous communiquera les modifications de tarifs les plus récentes. Des informations complémentaires et/ou personnalisées, notamment en matière de crédits, peuvent être obtenues chez votre agent. 21% de T.V.A. est incluse dans les tarifs lorsqu'elle est d'application. Les frais mensuels sont débités au début du mois. Les frais annuels sont débités à la fin de chaque année, sauf indication contraire.*

# 1. Comptes de paiement et services de paiement

## 1.1. Comptes de paiement et Packs

### Packs - tarifs par mois (1)

<b>Crelan Economy Plus Pack*</b>	4,50 EUR
Coopérateurs:	3,50 EUR
Jeunes < 24 ans:	0,00 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, deuxième carte de débit pour cotitulaire ou mandataire, retraits d'espèces en euros au guichet, 1 remplacement de la carte de débit en cas de perte ou de vol sur base annuelle.

\* remplit les conditions d'un service bancaire universel.

Inclut 60 virements en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence si les titulaires n'ont pas d'abonnement de banque en ligne ou mobile. A partir du 61e virement, 1,00 €/virement.

<b>Crelan Performance Pack</b>	6,00 EUR
Coopérateurs:	4,50 EUR
Jeunes < 24 ans:	2,00 EUR
Jeunes coopérateurs < 24 ans:	1,50 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, carte VISA Classic, deuxième carte de débit et carte VISA Classic pour cotitulaire ou mandataire, 12 virements en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence, frais pour un ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (6 opérations), remplacement de la carte de débit ou Visa Classic en cas de perte ou de vol et retraits d'espèces en euros au guichet.

<b>Crelan Performance Pack for One</b>	5,00 EUR
Coopérateurs:	3,75 EUR
Jeunes < 24 ans:	2,00 EUR
Jeunes coopérateurs < 24 ans:	1,50 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, 1 carte de débit, 1 carte VISA Classic, 12 virements en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence, frais pour un ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (6 opérations), remplacement de la carte de débit ou Visa Classic en cas de perte ou de vol et retraits d'espèces en euros au guichet.

<b>Crelan Excellence Pack</b>	8,00 EUR
Pour coopérateurs:	6,00 EUR

Comprend : Compte à vue Crelan, carte de débit, carte VISA Gold, deuxième carte de débit et carte VISA Gold ou Classic pour cotitulaire ou mandataire, nombre illimité de virements en euros vers un compte non-Crelan exécutés en agence, virement urgent en euros crédité le jour-même auprès d'une autre banque, chèque, paiement par chèque client, virement papier avec duplicata, ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant, remplacement de la carte de débit ou Visa Classic et Gold en cas de perte ou de vol et retraits d'espèces en euros au guichet.

### Comptes de paiement

#### Compte à vue Crelan

Comprend: Domiciliations et ordres permanents en euros, retrait d'espèces en euros par carte de débit à un guichet automatique Crelan et non-Crelan en Belgique, versement d'espèces en euros au guichet, virement en euros vers un compte Crelan exécuté en agence, paiement électronique chez les commerçants, relevé mensuel des dépenses effectuées par Visa, virements papier simples, accès aux services bancaires en ligne et mobiles, extraits de compte électroniques, facilité de découvert (4) (sous réserve d'acceptation de la demande). Lors de l'achat d'une carte de débit la deuxième carte de débit est gratuite pour le co-titulaire ou mandataire.

Frais de tenue de compte, par an : 30,00 EUR

Paquet d'opérations de base en euros, par an : 12,00 EUR

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base et sont tarifées individuellement (si non incluses dans un Pack) :

- Traitement au guichet d'un virement en euros vers un compte non-Crelan (non redevable si le titulaire ou un des titulaires a 65 ans ou plus), par virement :	1,50 EUR
- Retrait d'espèces en euros au guichet, par retrait :	0,50 EUR
- Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque, par chèque :	1,25 EUR
- Paiement par chèque client, par chèque :	1,00 EUR

### Compte à vue Crelan Invest en euros

Comprend: versements au guichet, virements en euros vers des comptes propres, ordres permanents vers des comptes Crelan, retraits en euro au guichet, banque en ligne et mobile.

Frais de tenue de compte et paquet d'opérations de paiement de base en euros : 0,00 EUR  
Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base du compte à vue Crelan Invest et sont tarifées individuellement :

Traitement virement en euros au guichet (non redevable si le titulaire ou un des titulaires a 65 ans ou plus), par virement : 5,00 EUR

Versement d'un chèque circulaire tiré sur un compte d'une autre banque, par chèque : 1,25 EUR

Remarque: paiement instantané pas disponible

### Crelan Basic

Ce montant comprend : frais de tenue de compte, paquet d'opérations de paiement de base en euros, et 1 carte de débit.

Les opérations suivantes ne sont pas incluses dans le paquet d'opérations de base du Crelan Basic et sont tarifées individuellement :

- Versement/retrait d'espèces en euros au guichet, par transaction : 5,00 EUR

- Traitement virement en euros au guichet, par virement : 5,00 EUR

- Retrait d'espèces en euros par carte de débit au guichet automatique d'une autre banque, par retrait 0,50 EUR

- Versement d'un chèque circulaire tiré sur le compte d'une autre banque, par chèque : 5,00 EUR

### Service bancaire de base (2), par an :

Ce montant comprend : frais de tenue de compte, 1 ou 2 cartes de débit, 72 opérations manuelles, mise à disposition de virements, ordres permanents et domiciliations, retraits d'espèces en euros au guichet et accès aux applications en ligne et mobiles.

15,00 EUR

### Compte à vue en devises et Compte à vue Invest en devises (3)

Frais de tenue de compte :

Opérations de paiement: plus d'informations dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des opérations internationales et encaissement de chèques étrangers et chèques en devises" disponible en agences.

0,00 EUR

### Ouverture d'un compte de paiement

0,00 EUR

### Fermeture d'un compte de paiement

0,00 EUR

### Taux (sur base annuelle)

#### Taux créditeur

Compte à vue Crelan, Compte à vue Invest en euros, Crelan Basic et Service bancaire de base :

0,00%

Comptes à vue en devises (décompte mensuel des intérêts) et comptes à vue Invest en devises (décompte annuel des intérêts) valables du 01/11/2022 au 30/11/2022

CHF : 0,00, %

CZK : 0,00%

DKK : 0,00%

HUF : 0,00%

SEK : 0,00%

NOK: 0,00%

PLN: 0,00%

JPY : 0,00%

Autres devises : 0,00%

### Taux débiteur (4)

Compte à vue Crelan :	Solde débiteur autorisé :	9,50%	
	Solde débiteur non autorisé :	10,45%	
Compte à vue Invest :		9,50%	
Compte à vue en devises : taux IRS à un mois + 7% (décompte mensuel des intérêts)			
Compte à vue Invest en devises : taux IRS à un mois + 5% (décompte annuel des intérêts)			
Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur (+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois:			7,50 EUR

### Date de valeur

---

Date **valeur** = date à laquelle ou jusqu'à laquelle les intérêts sont calculés.  
Date **comptable** = jour de comptabilisation de la transaction par la banque.

### Opérations de débit

Virement (papier ou électronique), ordre permanent, domiciliation, décompte carte de crédit, paiement par carte et retrait d'espèces en euros au guichet ou à un guichet automatique : date valeur = date comptable  
Emission d'un chèque : date valeur = date comptable - 1 jour calendrier  
Demande de chèque bancaire : date valeur = date comptable

### Opérations de crédit

Virement et versement au guichet : date valeur = date comptable  
Remise d'un chèque : date valeur = date comptable + 1 jour calendrier

### Cartes

---

#### Cotisation annuelle pour la fourniture d'une carte de débit ou de crédit

*(Uniquement si non incluse dans un Pack)*

Carte de débit :	14,00 EUR
VISA Classic :	36,00 EUR
VISA Gold :	52,80 EUR

#### Opérations par carte en Belgique

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :	0,00 EUR
Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte VISA Classic ou VISA Gold	
sur le montant :	1,00%
avec un minimum de :	5,00 EUR
Paiements par carte de débit, VISA Classic ou VISA Gold :	0,00 EUR
Retrait d'espèces en euros par carte de débit au guichet automatique d'une autre banque sur compte Crelan Basic, par retrait	0,50 EUR

#### Remplacement d'une carte perdue ou volée

*(pas d'application pour les Packs Performance, Performance for One ou Excellence)*

Carte de débit :	10,00 EUR
VISA Classic :	10,00 EUR
VISA Gold :	10,00 EUR

## 1.2. Opérations bancaires à distance

Abonnement myCrelan, le premier Digipass inclus:	0,00 EUR
Remplacement Digipass défectueux :	0,00 EUR
Remplacement Digipass non-défectueux :	25,00 EUR
Remplacement Digipass perdu ou endommagé par l'utilisateur :	25,00 EUR
Abonnement Crelan Mobile:	0,00 EUR

## 1.3. Paiements internationaux

Plus d'informations au sujet des chèques émis à l'étranger et des transferts internationaux dans le dépliant "Conditions générales et tarifs des paiements internationaux et de l'encaissement de chèques étrangers et de chèques en devises".

### Utilisation des cartes dans la zone Euro

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte de débit :	0,00 EUR
Retrait d'espèces en euros par carte de débit au guichet automatique d'une autre banque sur compte Crelan Basic, par retrait	0,50 EUR

N.B. : Crelan ne facturera pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant à charge du client.

Retraits d'espèces en euros aux guichets automatiques avec carte VISA Classic ou VISA Gold	
sur le montant :	1,00%
avec un minimum de :	5,00 EUR

*A partir du 1/1/2023: 1% sur le montant, majoré de 6,00 EUR*

Retraits d'espèces en euros auprès de banques et bureaux de change avec carte VISA Classic ou VISA Gold :	
---	--

sur le montant : 2,00%

avec un minimum de : 5,00 EUR

*A partir du 1/1/2023: 2% sur le montant, majoré de 6,00 EUR*

Paiements par carte de débit, VISA Classic ou VISA Gold:	0,00 EUR
--	----------

### Utilisation des cartes en dehors de la zone Euro

Retraits d'espèces aux guichets automatiques avec carte de débit :	
sur le montant :	1,21%
majoré de :	3,33 EUR
+ commission de change :	1,94%*

*A partir du 1/1/2023 : 6,00 EUR coût fixe + 2% commission de change*

Retraits d'espèces aux guichets automatiques avec carte VISA Classic ou VISA Gold :	
majoré de :	4,00 EUR

+ commission de change : 1,6%\*

*A partir du 1/1/2023 : 1% sur le montant, majoré de 6,00 EUR et 2% commission de change*

Retraits d'espèces auprès de banques et bureaux de change avec VISA Classic ou Visa Gold:	
majoré de :	4,00 EUR

+ commission de change : 1,6%\*

*A partir du 1/1/2023 : 2% sur le montant, majoré de 6,00 EUR et 2% commission de change*

N.B. : en cas de retrait manuel, une commission de change peut être prélevée par l'intermédiaire.

Paiements par carte de débit :	0,61 EUR
+ commission de change :	1,94%*

*A partir du 1/1/2023 : 0,60 EUR + 2% commission de change*

Paiements par carte VISA Classic ou VISA Gold, commission de change unique de :	1,6%*
---	-------

*A partir du 1/1/2023 : 2% commission de change*

\*Taux de change appliqué par rapport au cours de référence de la BCE (Banque centrale européenne) le jour du traitement de la transaction. Le cours de change de référence de la BCE pour les devises de l'EEE et pour plusieurs autres devises est disponible sur [https://www.ecb.europa.eu/stats/policy\\_and\\_exchange\\_rates/euro\\_reference\\_exchange\\_rates/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/policy_and_exchange_rates/euro_reference_exchange_rates/html/index.en.html)

## 2. Epargner et investir

### 2.1. Comptes d'épargne réglementés

#### Frais de gestion

Ouverture / fermeture d'un compte d'épargne :	0,00 EUR
Redevance mensuelle :	0,00 EUR
Lettre de rappel ou de mise en demeure suite à un solde débiteur (+ frais de port) à concurrence d'un envoi par mois:	7,50 EUR
Retrait d'espèces/Versement d'argent en euros au guichet (seulement livret / Horizon	5,00 EUR

#### Taux créditeur <sup>(5)</sup>

##### Livret Crelan (+ option garantie locative)

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,10%

##### Livret Crelan Direct

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,10%

##### Livret Crelan / Horizon

Taux de base :	0,01%
Prime de fidélité :	0,10%

#### Date de valeur

Versement en espèces: date valeur = date comptable  
Retrait en espèces: date valeur = date comptable

#### Modalités de base en matière de prime de fidélité

##### Périodes de détention minimales pour l'obtention de la prime :

Pour obtenir la prime de fidélité, l'argent versé doit rester sur le dépôt d'épargne pendant au moins 12 mois, ou un multiple de 12 mois.

##### Périodes sur lesquelles se calcule la prime :

**Versement:** la prime de fidélité commence à courir à partir de la date de valeur du versement. Un même montant peut générer plusieurs fois une prime de fidélité.

**Retrait d'espèces:** les montants sur le dépôt d'épargne pour lesquels la période de constitution de la prime de fidélité est la moins avancée, sont les premiers imputés à concurrence des retraits d'espèces effectués (principe de « last in, first out »). En cas de retrait d'espèces, la date de valeur est la date de comptabilisation de l'opération.

##### Garantie éventuelle du taux :

Le taux de la prime de fidélité est susceptible d'être adapté à tout moment en fonction de l'évolution du marché. Par principe, le taux de la prime de fidélité en vigueur au moment du versement, tout comme celle d'application au début de chaque période de fidélité suivante, reste en vigueur pour toute la période de fidélité (12 mois).

### Moment du versement des primes acquises :

Les primes de fidélité acquises dans le courant d'un trimestre calendrier sont versées le 1er jour du trimestre suivant, soit les 01/01, 01/04, 01/07 et 01/10. Si le compte d'épargne est clôturé en cours d'année, les intérêts sont immédiatement calculés et versés en même temps que le capital.

### Conditions de retrait :

Conformément à l'article 2 de l'Arrêté Royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 92, la banque se réserve le droit de subordonner les prélèvements à un préavis de 5 jours calendrier s'ils excèdent 1.250 EUR et de les limiter à 2.500 EUR par demi-mois.

## 2.2. Comptes à terme

### Compte %+ "Retail"

Les sommes versées doivent être maintenues pendant une période qui comprend au moins un trimestre calendrier. Les intérêts du trimestre écoulé sont comptabilisés avec date de valeur le premier jour du trimestre suivant. Le taux applicable à tout nouveau trimestre calendrier est le taux du compte %+ en vigueur à la date du 1er jour de ce nouveau trimestre.

#### - Si le solde est inférieur à 5.000 euros

Taux créditeur pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2023 sur la totalité du solde :	0,01%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0100%

#### - Si le solde est supérieur ou égal à 5.000 euros et inférieur ou égal à 1.000.000 euros

Taux créditeur pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2023 sur la totalité du solde :	0,01%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0100%

#### - Si le solde est supérieur à 1.000.000 euros

Taux créditeur pour le 1 <sup>er</sup> trimestre 2023 sur la totalité du solde :	0,01%
Rendement annuel brut vu le paiement trimestriel des intérêts :	0,0100%

### Contrats à terme (plus commercialisés depuis le 26/10/2020)

à 2 ans :	-
à 3 ans :	-
à 4 ans :	-
à 5 ans :	-
à 6 ans :	-
à 7 ans :	-
à 8 ans :	-
à 9 ans :	-
à 10 ans :	-

## 2.3. Comptes-titres

### Frais de garde annuels

Sur la contre-valeur (par ligne) :	
(euro)- obligations, bons d'état et bons de caisse d'autres institutions financières :	0,1452%
actions fonds de placement d'autres institutions financières :	0,2420%
Frais de garde minimums et maximums (par ligne) :	
avec un minimum de :	4,84 EUR
avec un maximum de :	60,50 EUR
Pour les coopérateurs, les frais de garde par compte titres sont limités à :	242,00 EUR

Il n'y a pas de frais de garde :

- sur les titres conservés à titre gratuit : il s'agit des titres émis par Crelan et ses partenaires
- les 2 premières années sur les titres résultant d'un transfert en provenance d'une autre institution financière
- Pour des titres sur un compte-titres qui seront gérés de manière discrétionnaire.
- Pour l'année calendrier durant laquelle le compte-titres a été ouvert.

Les frais de garde sont débités annuellement à la fin de l'année du compte de revenus lié au compte-titres.

Sont exonérés de la TVA (21%) : les particuliers résidant hors de l'UE et les entreprises étrangères.

Pour les autres frais, consultez le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.

### 3. Coffres

Prix de location annuels, TVA et assurance incluses, prélevés au prorata au moment de la clôture du coffre ou le 31/12 au prorata de l'année écoulée.

Type 1 : 14-18 litres (9,5-11 cm de haut x 30 cm de large)	54,00 EUR
Type 2 : 20-27 litres (12,5-16,5 cm de haut x 30 cm de large)	60,00 EUR
Type 3 : 29-37 litres (18,5-23,5 cm de haut x 30 cm de large)	64,00 EUR
Type 4 : 40-54 litres (30-33 cm de haut x 30 cm de large)	84,00 EUR
Type 5 : 76-90 litres (50-55 cm de haut x 30 cm de large)	94,00 EUR
Type 6 : 153-181 litres (50-55 cm de haut x 60 cm de large)	125,00 EUR
Type 7 : 183-198 litres (40 cm de haut x 90 cm de large)	200,00 EUR

### 4. Correspondance

Les extraits de compte peuvent être obtenus via myCrelan sous forme électronique ou par la poste sous format papier.

#### 4.1. Extraits de compte sous forme électronique

Extraits de compte via myCrelan (internetbanking)	0,00 EUR
---	----------

#### 4.2. Extraits de compte papier par la poste

##### Pour les comptes à vue à usage privé - frais mensuels

Un coût forfaitaire est prélevé mensuellement par compte à vue en fonction de la fréquence d'envoi des extraits de compte papier.

Envoi trimestriel (gratuit pour clients sans abonnement à myCrelan sauf pour compte Crelan Basic)	0,50 EUR
	<i>A partir du 1/1/2023 : 0,75 EUR</i>
Envoi mensuel (gratuit pour clients sans abonnement à myCrelan sauf pour compte Crelan Basic)	1,00 EUR
	<i>A partir du 1/1/2023 : 1,50 EUR</i>
Envoi hebdomadaire (dans le contexte du service bancaire de base: gratuit)	4,00 EUR
	<i>A partir du 1/1/2023 : 6,00 EUR</i>
Envoi journalier	15,00 EUR

##### Pour les comptes d'épargne (exceptés garantie locative et Futura 5) et Compte %+ "Retail" - frais annuels

Un coût forfaitaire est prélevé annuellement par compte d'épargne en fonction de la fréquence d'envoi des extraits de compte papier.

Envoi trimestriel (gratuit pour les coopérateurs CrelanCo âgés de 70 ans ou plus sans abonnement à myCrelan)	6,00 EUR
	<i>A partir du 1/1/2023 : 9,00 EUR</i>
Envoi mensuel	12,00 EUR
	<i>A partir du 1/1/2023 : 18,00 EUR</i>
Envoi hebdomadaire	48,00 EUR
	<i>A partir du 1/1/2023 : 72,00 EUR</i>
Envoi journalier	180,00 EUR

### 5. Divers

Demande de chèques (non disponible pour le Crelan Basic et le Compte à vue Invest) - par chèque :	0,50 EUR
Paieement par chèque client - par chèque :	1,00 EUR
Chèque national définitivement refusé :	7,44 EUR
Virement papier avec duplicata (pas disponible pour le Crelan Basic et le Compte à vue Invest) - par virement :	0,25 EUR
Virement en euros urgent - par virement :	6,00 EUR
Ordre de paiement rejeté en raison d'un solde insuffisant (sur comptes à vue, non redevable si le titulaire ou un des titulaires a 65 ans ou plus) - par opération :	5,00 EUR
Droit d'écriture	0,15 EUR
Plus d'infos dans le "Tarif des services financiers non-standardisés" disponible dans votre agence.	



## 6. Crédit à la consommation

Prêteur: CrelanCo SCRL, Boulevard Sylvain 251, 1070 Bruxelles

### 6.1. Prêt à tempérament

#### Nouvelles voitures ≤ 36 mois

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	3,47%	3,47%	107,91 EUR
5.000 EUR	36	3,47%	3,47%	146,32 EUR
12.500 EUR	60	3,47%	3,47%	226,93 EUR

#### Nouvelles voitures rechargeables/hybrides ≤ 36 mois

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	3,27%	3,27%	107,70 EUR
5.000 EUR	36	3,27%	3,27%	145,90 EUR
12.500 EUR	60	3,27%	3,27%	225,84 EUR

#### Voitures d'occasion > 36 mois

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	4,47%	4,47%	108,99 EUR
5.000 EUR	36	4,47%	4,47%	148,47 EUR
12.500 EUR	60	4,47%	4,47%	232,36 EUR

#### Nouveaux vélos (électriques)

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	3,47%	3,47%	107,91 EUR
5.000 EUR	36	3,47%	3,47%	146,32 EUR
12.500 EUR	60	3,47%	3,47%	226,93 EUR

#### Rénovation

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	3,69%	3,69%	108,15 EUR
5.000 EUR	36	3,69%	3,69%	146,80 EUR
12.500 EUR	60	3,69%	3,69%	228,12 EUR

#### Financement ÉCO-énergie

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	3,29%	3,29%	107,72 EUR
5.000 EUR	36	3,29%	3,29%	145,94 EUR
12.500 EUR	60	3,29%	3,29%	225,95 EUR

#### Buts divers

Montant du crédit (exemple)	Durée (exprimée en mois)	TAEG	Taux débiteur	Montant d'un terme
2.500 EUR	24	8,29%	8,29%	113,06 EUR
5.000 EUR	36	8,29%	8,29%	156,66 EUR
12.500 EUR	60	8,29%	8,29%	253,40 EUR

## 6.2. Ouverture de crédit sans carte (Crédit Confort)

Montant du crédit (exemple)	Durée	TAEG	Taux débiteur	Paiement mensuel minimum
1.250 EUR	indéterminée	8,15%	8,15%	aucun, mais zérotage obligé après 12 mois

## 6.3. La facilité de découvert remboursable dans un délai d'un mois (Facilité de caisse)

Montant du crédit (exemple)	Durée	TAEG	Taux débiteur	Paiement mensuel minimum
1.238,76 EUR	1 mois	9,50%	9,50%	1.248,16 EUR

## 7. Crédit hypothécaire

Le prospectus avec tarif, rendu obligatoire par l'article VII.125 du Code de droit économique, est disponible dans toutes nos agences.

## 8. Actions coopératives de la SCRL CrelanCo

Frais de souscription :	0,00 EUR
Prix d'achat par action coopérative/prix d'émission statutaire	12,40 EUR
Maximum de la souscription (nombre d'actions) :	404
Maximum montant de la souscription (404 parts x 12,40 EUR/action) :	5.009,60 EUR

Cotisation annuelle pour la gestion et le développement du panier d'avantages pour coopérateurs avec au moins 10 actions (excepté coopérateurs dont le compte coopérateur est lié à un compte à vue Crelan payant ou à un compte à vue Crelan inclus dans un Pack, et les jeunes de moins de 24 ans) :

36,00 EUR

Frais de remboursement :

0,00 EUR

Plus d'informations :

Prospectus d'émission : pour en savoir plus au sujet des conditions d'émission et des risques possibles liés à un investissement en actions coopératives, consultez le prospectus d'émission du 22/12/2021 de CrelanCo, disponibles dans toutes les agences Crelan ou sur [www.crelan.be](http://www.crelan.be).

Dividendes :

Le dividende des actions coopératives est versé chaque année, après l'assemblée générale des actionnaires qui a lieu en avril.

Demande de remboursement :

Si le remboursement des actions coopératives est demandé avant le 30 juin de l'année en cours, le montant sera remboursé après l'Assemblée Générale des actionnaires de l'année suivante qui a lieu en avril. Si le remboursement est demandé après le 30 juin de l'année en cours, le remboursement aura lieu après l'Assemblée Générale de la deuxième année qui suit.

Age minimum de souscription : 12 ans

Organisme émetteur : SC CrelanCo, qui fait partie de Crelan.

## Annotations

- 1 Le Crelan Economy Plus Pack est gratuit pour les jeunes < 24 ans.
- 2 La cotisation mensuelle du Service bancaire de base peut évoluer chaque année en fonction de l'indexation éventuelle du prix maximal du Service bancaire de base tel qu'il est publié chaque année au Moniteur belge.
- 3 Un compte à vue en devises est uniquement possible en combinaison avec un compte à vue en euros ou un compte d'épargne. Un Compte à vue Invest en devises est uniquement possible en combinaison avec un Compte à vue Invest en euros.
- 4 Le montant maximum d'une facilité de découvert (facilité de caisse) liée à un compte à vue à usage privé est de 1.250 euros. Le solde débiteur doit être apuré dans un délai d'un mois. Une facilité de caisse n'est pas disponible pour le Compte à vue Invest.
- 5 Le précompte mobilier n'est pas dû sur la première tranche d'intérêts à concurrence d'un plafond de 980 euros pour l'année de revenus 2022 (année d'imposition 2023) perçus par compte, par personne physique résidant en Belgique et par année. Ce montant est doublé pour les comptes ouverts au nom de conjoints mariés ou cohabitants légaux (soit un plafond de 1.960 euros pour l'année de revenus 2022).
- 6 Le précompte mobilier est dû sur la totalité des intérêts. Il s'élève en 2022 à 30% (année d'imposition 2023).